

a publié en 1983 un document de travail intitulé « Octroi obligatoire de licences dans le domaine des produits pharmaceutiques : Révision de l'article 41 de la *Loi sur les brevets* », au cours de la préparation duquel diverses sociétés pharmaceutiques et des gouvernements étrangers ont présenté des mémoires. L'examen de cette question se poursuivra en 1984.